

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA POLITIQUE FAMILIALE VERS LE PREMIER ENFANT -
(N° 839)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par

Mme Ranc, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-
Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir,
Mme Mélin, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« euros »,

insérer les mots :

« par mois et par enfant à charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement de rédaction afin d'éviter toute interprétation erronée de ce dispositif en précisant que l'allocation est versée pour chaque enfant à charge, chaque mois.